

Calendrier en bref

2013 - 2014

- Études, choix de la solution technique pour réhabiliter les réseaux.
- Référé expertise.
- Pompage bypass du réseau d'eaux usées permettant de maintenir l'écoulement des eaux en mai 2014.

2015

- Validation du dossier technique par la SNCF.
- Validation du dossier technique par l'expert.

- Consultation des entreprises pour travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et renforcement des sols.
- Attribution des marchés de travaux.
- Préparation du chantier.

2016

- Confortement des sols.
- Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- Travaux de fonçage sous la voie SNCF.
- Raccordement du réseau du domaine public.

Retours sur

Les travaux des rues Gay Lussac, Arago, Denis Papin et Bossuet



Rue Arago.



Rue Gay Lussac.

Les aménagements paysagers des noues et les revêtements de trottoirs et chaussées, rue Gay Lussac, ont débuté comme prévu en octobre 2015.

À cet effet, la rue Gay Lussac a été mise en sens unique.

Début 2016, les rues Arago, Denis Papin et Bossuet ont été mises en sens unique pour la réalisation des aménagements actuellement en cours.

LE JOURNAL DES TRAVAUX DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA VIGNE AUX LOUPS

LES GRANDES PHASES DES TRAVAUX

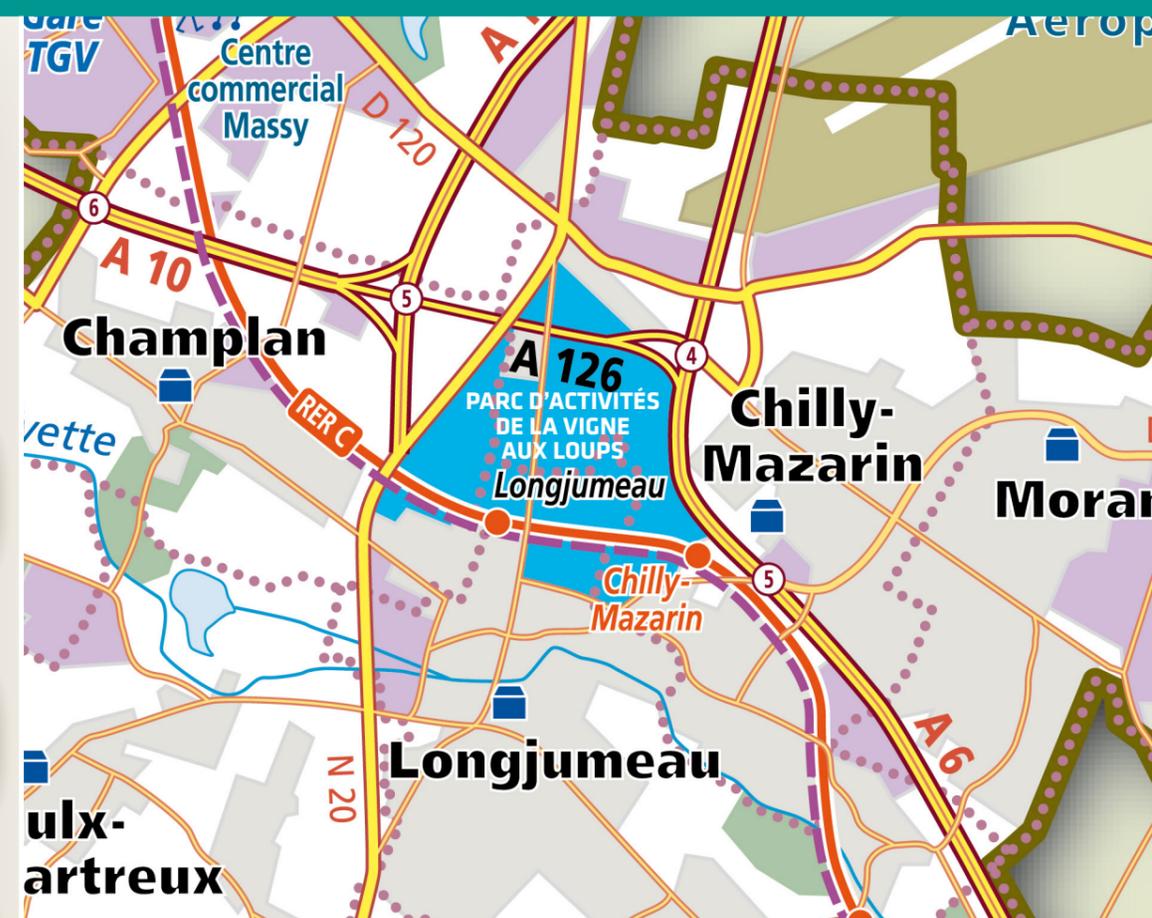
1/ Rue du Chemin Blanc-rue Blaise Pascal : décembre 2012 - mars 2014

2/ Route de Longjumeau : juillet 2014 - décembre 2015

3/ Voiries au cœur du parc d'activités (rue Gay Lussac, rue Denis Papin, rue Bossuet, impasse George Sand, avenue Arago) : 2015-2016

4/ Reprise assainissement impasse Denis Papin : 2015 - 2016

5/ Voiries secteur nord du parc d'activités (rue Ampère, Chemin des Bœufs) : 2016-2017



Comme mentionné dans un précédent numéro (Parc Infos d'octobre 2013) il a été constaté, en février 2013, un affaissement ponctuel de terrain dans le prolongement de l'impasse Denis Papin, au droit du réseau d'assainissement. Ce sinistre a mobilisé d'importants moyens d'études avant de pouvoir engager les travaux.

Le programme initial de requalification de l'impasse Denis Papin prévoyait la rénovation du réseau d'assainissement eaux usées et l'aménagement de la voirie, en créant un large espace piéton permettant l'accès à la gare de Chilly-Mazarin, avec un éclairage à LED rénové.

Dès le constat de l'affaissement, localisé sur une parcelle privée en amont de la traversée de la voie SNCF, des mesures de sécurité ont été prises : le chemin piéton

provisoire vers la gare de Chilly-Mazarin a été déplacé. Le sinistre survenu sur le réseau d'assainissement a contraint la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne (aujourd'hui Communauté Paris-Saclay), la Semmassy (aujourd'hui Paris Sud aménagement), et les villes de Chilly-Mazarin et Longjumeau à mener d'importantes investigations pour déterminer la solution la plus adaptée pour rénover ces réseaux.

Ainsi le programme initial a été reporté : il sera réalisé à l'issue des travaux d'assainissement, à partir du 2^e semestre 2016.

Ce quatrième numéro de Parc Infos revient sur les différentes opérations réalisées dans le cadre de ce sinistre, et vous propose de découvrir les travaux en cours de réalisation.

Crédits photos : © Paris Sud Aménagement - Communauté Paris-Saclay - Agence Hamelin / Conception-réalisation : Obsea Communication

Pour plus d'information sur le chantier, consultez le site internet de Paris Sud Aménagement www.paris-sud-amenagement.fr ou contactez Pierre SCHEEPERS, chargé d'opérations à Paris Sud Aménagement, téléphone : 01 60 11 35 34, courriel : contact@paris-sud-amenagement.fr



Paris Sud Aménagement
85, avenue Raymond Aron 91 300 MASSY
Tél. : 01 60 11 35 34
www.paris-sud-amenagement.fr



Communauté Paris-Saclay
1, rue Jean Rostand 91 898 ORSAY Cedex
Tél. : 01 69 35 60 60
www.paris-saclay.com

LA VIGNE AUX LOUPS / LA VIGNE AUX LOUPS / LA VIGNE AUX LOUPS /

Les travaux en cours

Le sinistre, survenu sur le réseau d'eaux usées, se trouve sur un site privé très contraint, mitoyen au domaine SNCF et à forte profondeur (- 12 m)

Les actions déjà engagées

> 2013 : effondrement et diagnostic

En février, un sinistre se produit sur une partie du réseau d'assainissement d'eaux usées, à l'extrémité de l'impasse Denis Papin, sur un terrain privé en amont de la traversée SNCF.

Les réseaux se trouvant à forte profondeur (12 m), des sondages mesurent la tenue des sols, et la présence d'eau souterraine. Une surveillance du réseau eaux pluviales est également nécessaire.

> 2014 : référé expertise et rétablissement de l'écoulement des eaux usées

Dès avril, un référé expertise a lieu : après le diagnostic de l'état existant et des causes du sinistre, la solution réparatoire doit être étudiée par l'expert.

Dès mai, après validation de la Lyonnaise des Eaux et autorisation des propriétaires privés, un dévoiement du réseau sinistré permet de rétablir l'écoulement vers un autre exutoire.

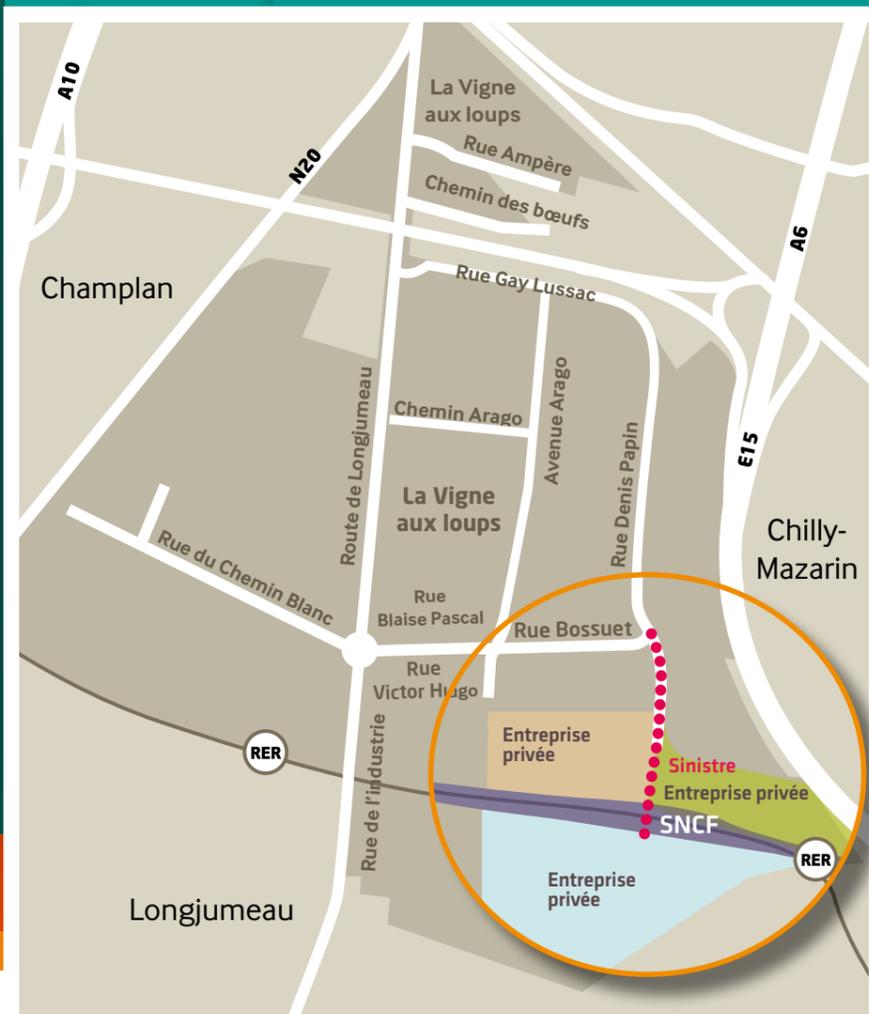
> 2015 : remise en conformité du réseau

Cette étape consiste à créer de nouveaux réseaux d'assainissement moins profonds (à 3,50 m du sol). Toutefois, la reprise des branchements existants implique de nombreuses adaptations : un nouveau réseau doit être créé sous la voie SNCF.

La SNCF valide le dossier technique au 2^e trimestre 2015.

Mi-2015, dans le cadre du référé expertise, l'expert valide la solution technique proposée par le bureau d'études, en présence des parties prenantes et de la SNCF, permettant ainsi l'engagement des travaux.

Après consultation des entreprises à l'été 2015, les notifications de marché de travaux sont faites en octobre, pour un démarrage des travaux au plus tôt.



Les travaux en cours

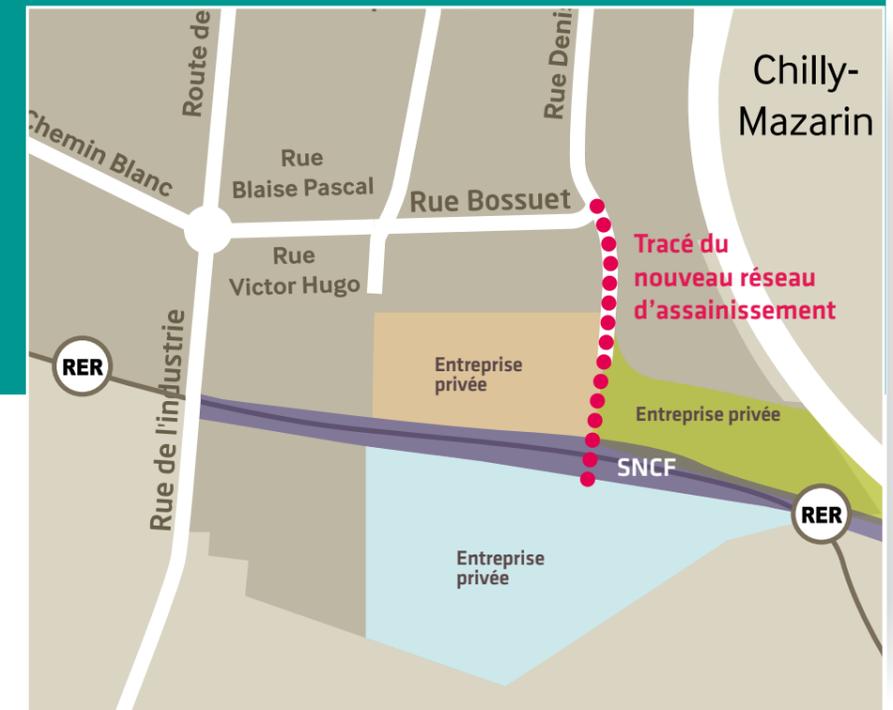
Création de nouveaux réseaux eaux usées eaux pluviales

> 1^{er} trimestre 2016 : réalisation de nouvelles canalisations d'eaux usées et eaux pluviales impasse Denis Papin, et renforcement des sols au droit des futures canalisations ;

> 2^e trimestre 2016 : réalisation de nouvelles canalisations d'eaux usées avec le franchissement sous la voie SNCF ;

> 3^e trimestre 2016 : réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le domaine privé, raccordement au domaine public et arrêt du dévoiement provisoire du réseau eau usée ;

> À partir de fin 2016 : prolongement de l'impasse Denis Papin et aménagement d'un cheminement piéton jusqu'à la gare RER de Chilly-Mazarin.



IMPACT SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

- Stationnement interdit sur l'impasse Denis Papin
- Mise en place d'une circulation alternée
- Maintien de la desserte des entreprises privées

